

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 18 novembre 2019, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

Administration générale

5. Calendrier des séances ordinaires 2020 – Adoption
6. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés du Canada – Déclaration de solidarité – Appui de la Ville (CP191111, art. 3)
7. Campagne des 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes – Engagements de la Ville (CP191111, art. 4)

Finances

8. Regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques – Mandat à l'UMQ (CP191111, art. 14)
9. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

Génie

10. Usine de filtration – Mise aux normes – Contrat de construction – Avenant (CP191111, art. 12)
11. Usine de filtration – Mise aux normes – Services professionnels en ingénierie – Honoraires supplémentaires (CP191111, art. 12)
12. Usine d'épuration – Mise aux normes – Demande de certificat d'autorisation au MELCC

Loisirs

13. Ententes intermunicipales – Utilisation d'un bâtiment en cas de sinistre – Municipalités de Saint-Simon et de La Présentation – Approbation (CP191111, art. 27)

Ressources humaines

14. Ressources humaines – Technicien en évaluation – Abolition de poste (CP191111, art. 29)
15. Ressources humaines – Isabelle Nadeau – Permanence (CP191111, art. 30)



Sécurité incendie

16. Entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains – Renouvellement – Adhésion (CP190729, art. 41)

Travaux publics

17. Comité de circulation et sécurité routière – Nomination de représentant (CP191111, art. 10)
18. Renouvellement de contrats – Année 2020

Urbanisme

19. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP191111, art. 20, points 3.1, 4.1 et 5.1)
20. Comité de démolition – Nomination d'un deuxième substitut (RP191104, art. 2.10)
21. Fourrière Gilles Remorquage – 6480 Laurier Ouest – Désignation d'une fourrière

Réglementation

22. Projet de règlement numéro 1600-232 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) et le règlement RM-330 de la Ville de Sainte-Rosalie en ce qui a trait au stationnement hors rue, aux avenues Saint-Simon, Hôtel-Dieu et Champagnat, à la rue Nelson et au boulevard Laframboise (CP191111, art. 9, point 6.2, 6.5, 6.6, 6.10, 6.14 et 6.16)
 - A- Adoption et dépôt du projet de règlement
 - B- Avis de motion
23. Projet de règlement numéro 1660-12 modifiant le règlement numéro 1660 (circulation lourde) en ce qui a trait au secteur Yamaska (CP191111, art. 9, point 6.13)
 - A Adoption et dépôt du projet de règlement
 - B Avis de motion
24. Projet de règlement numéro 70-16 modifiant le règlement numéro 70 interdisant le virage à droite au feu rouge en ce qui a trait à l'intersection Sicotte/Choquette (CP191111, art. 9, point 6.11)
 - A Adoption et dépôt du projet de règlement
 - B Avis de motion

Services juridiques

25. Lots P 2 781 585 et P 6 158 720 (boulevard Casavant Est et rue Daniel-Johnson Est) – Résidence L'Eau-Vive inc. et Complexe Médical M inc. – Servitudes en faveur de la Ville



26. Lot 3 438 746 (parc industriel Théo-Phénix) – 9155-3487 Québec inc. – Renonciation à rétrocession

Documents déposés

27. A) États comparatifs 2019, en date du 31 octobre 2019 et du 31 décembre 2019 (en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*) (CP191111, art. 13);
- B) Conformément à l'article 532 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, dépôt est effectué du certificat préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du règlement 583 autorisant une participation financière de la Ville dans le projet de construction d'un immeuble à logements par l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton aux 100-110, avenue de la Concorde Nord et un emprunt de 2 780 000 \$;
- C) Procès-verbal de modification de la résolution numéro 19-559 en vertu de l'article 92.1 L.C.V;
- D) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*).
28. Levée de la séance